

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 112

CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LES ATELIERS INTERCOMMUNAUX

Séance du 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Yrieix-la-Montagne, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 9 novembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DETOLLE Alain ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; DUGAUD Isabelle ; PENAUD Corinne ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; BŒUF Jacques ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; MIOMANDRE Didier ; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; CHABANT EVELYNE à JOSLIN Jean Louis ; ESTERELLAS PHILIPPE à NICOUX Renée ; DEBAENST CATHERINE à CHEVREUX Laurence ; LABOURIER Dominique à Corinne PENAUD ; MERIGOT Pascal à BŒUF Jacques.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : BAUCULAT Annick ; DEPEIGE Monique.

C BIALOUX présente le rapport suivant.

Afin d'améliorer l'environnement professionnel des équipes techniques utilisatrices des ateliers, la Communauté de communes souhaite entamer un programme d'investissements sur cet équipement.

Les choix des travaux portent sur des investissements de sécurité (notamment électrique, télésurveillance et environnementale concernant l'assainissement) d'amélioration énergétique du bâtiment et participent au plan d'efficacité énergétique développé par l'EPCI.

Ces travaux consistent en :

- la rénovation de la toiture faux-plafonds et isolation – en vue d'une possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation électrique, charpente bac acier avec module photovoltaïque
- des changements des huisseries, portes et surtout portes sectionnelles pour réduire voire supprimer les déperditions énergétiques
- des travaux de remise aux normes électriques, révision de l'éclairage extérieur, et de la télésurveillance
- la fourniture et pose d'une pompe à chaleur, là encore pour réduire les factures énergétiques
- des travaux de branchement à l'assainissement collectif
- la fourniture et pose d'un portail automatique
- les autres petits travaux nécessaires en plomberie, revêtement peinture, VMC...

Le montant prévisionnel de ces travaux s'établit à hauteur de 238 100,00 € HT y compris SPS et CT, auquel s'ajoutera le montant de maîtrise d'œuvre. L'estimation des travaux résulte d'une phase de sourcing ayant permis de définir les montants prévisionnels des futurs lots du marché.

Un Diagnostic Technique Amiante avant travaux devra être réalisé. La structure du bâtiment sera vérifiée.

Le coût attendu de la maîtrise d'œuvre étant estimé en deçà du seuil de 40 000 € HT, il est pour cela possible de passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article R2122-8, modifié par le décret n° 2019-259 et par le décret n° 2019-1344.

Ainsi, la Communauté de communes a consulté le 13 septembre 2023 la SARL Baudoin Béatrice Architecte, sise à Aubusson, pour une mission complète de maîtrise d'œuvre sur la base d'un programme reprenant les éléments de travaux précisés ci-dessus.

Suite à une visite sur site, une offre sous pli a été remise le 2 octobre 2023. Cette offre a été ouverte le 4 octobre 2023.

La candidature proposée est composée sous la forme du groupement d'entreprises suivantes :

- SARL Baudoin Béatrice Architecte, mandataire du groupement,
- le Bureau d'Etudes Mathieu Penaud (BEMP), compétent en Electricité, Fluide et Thermique,
- le Bureau d'Etude Sigma Ingénierie, compétent en Structure.

Les compétences et références présentées par cette équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre sont tout à fait satisfaisantes pour répondre à la mission de maîtrise d'œuvre.

D'un point de vue financier, et étant donnés les forts aléas identifiés (volatilité du coût des travaux mais aussi présence de fissures relativement récentes sur le bâtiment pouvant laisser penser à des désordres géotechniques du sol support, travaux de mise aux normes indispensables concernant l'assainissement, etc...), l'offre proposée est basée sur un **taux dégressif par palier** en fonction du montant des travaux :

- **11 % d'honoraires de 200 à 250 k€ HT de travaux,**
- 10,5 % de 250 000 à 300 000 € HT de travaux,
- 10 % de 300 000 à 350 000 € HT de travaux,
- 9,5 % de 350 000 € HT à 400 000 € HT de travaux,
- 9 % de 400 000 à 450 000 € HT de travaux,
- 8,5 % de 450 000 à 500 000 € HT de travaux.

Ainsi, à ce stade, le taux retenu est donc de 11% sur la base de 238 100 €, soit 26 180 € Hors Taxes (moins que l'estimation basée sur 12%, soit 28 572 € Hors Taxes).

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre du groupement Béatrice Baudoin (mandataire) – BEMP - Sigma Ingénierie pour une **mission complète de maîtrise d'œuvre décomposée en 3 tranches** :

- **Une tranche ferme** pour les éléments de mission : REL et APS (relevés architecturaux et Avant-Projet Sommaire)
- **Une tranche optionnelle 1** pour la suite de la mission de conception : APD, PRO-DCE et ACT (avant-projet détaillé, projet-dossier des consultations des entreprises, et assistance à la passation des contrats de travaux)
- **Une tranche optionnelle 2** pour la mission de suivi de la réalisation : VISA, DET et AOR (visa des études d'exécution réalisées par les entreprises, direction de l'exécution des contrats de travaux, et assistance aux opérations de réception)

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pourra être réalisé à la suite de l'APS (Avant-Projet Sommaire) voire de l'Avant-Projet Détaillé (APD) pour le réajuster conformément aux montants des travaux qui auront été déterminés.

Ce découpage de la mission de maîtrise d'œuvre permettra d'obtenir tous les éléments techniques et diagnostics nécessaires préalables à la décision du conseil communautaire de poursuite ou non de ces travaux de réhabilitation.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à l'unanimité des votants

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ✓ **RETIENT comme maître d'œuvre** des travaux de réhabilitation des ateliers intercommunaux le groupement conjoint Béatrice BAUDOIN – BEMP – SIGMA Ingénierie,
- ✓ **AUTORISE Madame la Présidente** à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le groupement conjoint Béatrice BAUDOIN – BEMP – SIGMA Ingénierie, ainsi que tout document relatif à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 16 novembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le



Valérie BERTIN,
Présidente